



Le 11 avril 2022

Madame Sabrina SOUSSAN
Directrice générale
SUEZ
Tour CB21
16 place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE

Madame la Directrice Générale,

En nos qualités de censeurs au sein d'Eau du Sud Parisien, filiale à 100% du groupe Suez que vous dirigez, désignés par les collectivités pour les représenter, nous avons étudié avec la plus grande attention les documents transmis dans le cadre du prochain conseil d'administration de la société, prévu le 11 avril 2022.

Au regard de la contribution importante au service public de l'eau potable produite par ESP, les collectivités dont nous sommes issus, autorités organisatrices, garantes de la qualité et de la continuité du service public de l'eau, nous ont demandé de faire valoir les intérêts des usagers.

C'est dans ce cadre que nous tenons à vous faire part des observations suivantes, qui interrogent la place qui est la nôtre, et notre capacité à juger, avec sincérité et précision, des comptes annuels et investissements qui nous sont présentés.

De la même manière qu'au bilan 2021, le poste de charges intitulé « Autres achats et charges externes » représente en 2022 encore à lui seul plus de 95,5 % du total des charges. Il nous apparaît légitime d'en connaître le sous-détail, vous précisant d'ores-et-déjà que nous ne pourrions nous satisfaire d'une réponse indiquant que le 2/3 de ce poste relève d'un sous-ensemble « services extérieurs – outil industriel ». **Quel montant pour les amortissements, pour les frais financiers, pour les travaux neufs ?**

S'agissant des amortissements, il nous apparaît qu'une partie figure dans le compte de résultat d'ESP, dont nous demandons à connaître la nature. Par ailleurs, il nous semble

important de pouvoir disposer du montant dédié à l'amortissement de l'investissement initial porté par SUEZ Eau France, de plus d'un milliard d'euros selon votre courrier du 21 mai 2021.

Enfin, afin d'avoir la vision la plus précise du type d'investissements auquel ESP d'une part et SUEZ Eau France d'autre part procèdent sur les installations du réseau interconnecté sud francilien, **nous souhaiterions disposer du détail des biens amortis.**

Parallèlement, ne figure dans le budget prévisionnel aucune provision pour risques ou créances douteuses. Comme vous le savez, l'agglomération Grand Paris Sud a pris en décembre 2021 une délibération d'intention sur un tarif unilatéral de 0,45 € HT/m³ et vous a informé, lors d'une réunion de négociations en février, de son souhait d'aller à la fixation d'un tarif au regard des informations obtenues sur la décomposition du prix de l'eau produite. En effet, dans le budget prévisionnel, devrait figurer en provisions, l'écart entre 0,45 € et 0,69 € appliqué à l'assiette des achats en gros de la régie de GPS. **Tout cela viendrait contribuer à la sincérité des comptes produits, et nous vous demandons donc d'y travailler.**

En matière d'investissements, nous avons noté la proportion significative de travaux relatifs à l'alimentation électrique, de réhabilitation sur certains ouvrages, de sûreté et de sécurité des personnels. Nous les croyons justes et mesurés. Nous avons aussi noté le remplacement de la floculation par le sulfate d'alumine au profit du chlorure ferrique sur l'usine de Vigneux-sur-Seine, après des travaux de même nature les années précédentes sur les usines de Morsang-sur-Seine et de Viry-Châtillon, qui représentent plusieurs millions d'euros dans les comptes présentés. Sans contrainte réglementaire ni urgence, nous ne les croyons ni justes ni mesurés.

A tout le moins, il nous paraît pertinent que ce type de travaux ait été préalablement débattu avec les collectivités. Les censeurs que nous sommes aurais alors pu pleinement jouer leur rôle.

Désormais, compte-tenu de la constitution d'un syndicat mixte fermé prenant la compétence production et transport d'eau potable, qui sera approuvé définitivement dans l'année par les Préfectures, nous avons la conviction que la définition du schéma directeur de l'outil de production et donc des investissements qui en découleront, doit relever d'un pilotage par le syndicat mixte Eau du Sud Francilien.

Dans les documents préparatoires du conseil d'administration, nous avons noté qu'une phase de bilan besoins-ressources a été réalisée en 2021 et est mentionné par ailleurs qu'est prévue en mai 2022, la conclusion d'une deuxième phase constituée d'un rapport de Suez/CIRSEE, tout cela venant contribuer audit schéma directeur.

Il nous apparaît là encore que ces études ne peuvent constituer une référence pour l'élaboration du futur programme pluriannuel d'investissements sans contre-analyse approfondie d'Eau du Sud Francilien, avec l'appui de conseils indépendants. **Nous serons donc particulièrement vigilants à tous les travaux engagés dans les prochaines années par SUEZ Eau France et sa filiale, Eau du Sud Parisien.**

Vous comprendrez, au travers de l'ensemble des observations mentionnées, et des interrogations qui en découlent, qu'il nous est difficile de pleinement jouer le rôle qu'Eau du Sud Parisien a bien voulu confier aux collectivités et à leurs censeurs.

Nous croyons, au regard de ce qui précède, qu'il est d'autant plus nécessaire d'avancer rapidement dans les négociations largement engagées entre SUEZ Eau France et nos collectivités, pour laisser pleinement place au pilotage par l'autorité organisatrice du réseau interconnecté sud francilien, charge à elle d'en confier l'exploitation et les investissements dans un cadre adapté à la maîtrise publique d'un bien essentiel qu'est l'eau.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, nos plus sincères salutations.

Philippe RIO

Censeur

Vice-Président de Grand Paris Sud en charge du développement durable, du cycle de l'eau, de la biodiversité et de la production d'énergie
Président de la régie Eau de Grand Paris Sud
Maire de Grigny

Véronique MAYEUR

Censeur

Vice-Présidente de Cœur d'Essonne Agglomération en charge de l'eau potable
Présidente de la régie Eau Cœur d'Essonne
Maire de Breuillet

Christophe CARRERE

Censeur

Conseiller communautaire de Val-d'Yerres Val-de-Seine
Conseiller municipal de Crosnes

Copie :

- Monsieur le Président de la CA Grand Paris Sud
- Monsieur le Président de la CA Val-d'Yerres Val-de-Seine
- Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération
- Monsieur le Président de l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvres
- Monsieur le Directeur Général de la société Eau du Sud Parisien